Grand Poitiers Communauté urbaine

PLU de Tercé

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Tercé a été approuvé le 6 avril 2018 par le Conseil de Grand Poitiers Communauté urbaine.

Le PLU de Tercé a fait l'objet d'une modification simplifiée (MS1) approuvée par le Conseil de Grand Poitiers Communauté urbaine du 27 septembre 2024.

- Délibération d'approbation de la modification simplifiée n°1

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tercé approuvé

Les différents éléments qui composent le PLU de la commune de Tercé approuvé sont en libre téléchargement ci-dessous :

- Pièce 0 - Délibérations
- Pièce 1 : Rapport de présentation - Notice de présentation (MS1)
- Pièce 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Pièce 3 : Règlement - Zonage (MS1)
- Pièce 4 : Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Pièce 5 : Annexe 1 - Servitudes d'utilité publique
- Pièce 6 : Annexes 2 à 6 - Droit de Préemption urbain - Carrières - Plomb - Annexe sanitaire (eau potable - assainissement) - Arrêtés relatifs aux traitements des eaux usées - Arrêtés de Protection de captage - Secteur d'informations sur les sols

GRAND POITIERS
84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35
HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30